

Le 28 février 2008

## Fermeture du bureau de poste de Pointe-Saint-Charles : une opposition de plus en plus vive

La décision de Postes Canada de fermer le bureau de poste de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, suscite de plus en plus d'opposition. La table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles lutte depuis octobre dernier contre cette fermeture. La semaine dernière, afin de rendre public ce dossier, plus de 130 personnes, dont des travailleurs et travailleuses des postes de la section locale de Montréal, des régions du Montréal métropolitain et du Québec ainsi que du bureau national, ont manifesté bruyamment au centre-ville de Montréal, devant l'immeuble où se tenait le forum régional organisé par la direction de Postes Canada. La réaction de la présidente de la société d'État, Moya Greene, a été de refuser toute discussion avec les représentantes et représentants de Pointe-Saint-Charles. Après la manifestation, les représentantes et représentants nationaux et régionaux du STTP et les membres de la table de concertation ont discuté de leur collaboration pour empêcher la fermeture du bureau de poste et étendre les services postaux dans cette collectivité de la classe ouvrière.

La table de concertation Action-Gardien a réfuté tous les arguments que Postes Canada a avancés pour tenter de justifier cette fermeture. Les voici :

1. **Emplacement** : Postes Canada veut déménager le bureau de poste dans un endroit qui n'est pas desservi par le transport en commun.
2. **Décision « d'affaire »** : Postes Canada n'est pas une entreprise qui fournit des services uniquement au secteur privé. Postes Canada est un important fournisseur de services publics. Elle est rentable, et l'est depuis les onze dernières années.
3. **Importance du service postal** : Postes Canada affirme que le bureau de poste est sous utilisé. Entre 200 et 300 personnes utilisent les services du bureau de poste tous les mois pour obtenir des mandats postes. Bon nombre de ces personnes n'ont pas de comptes bancaires. Si le bureau de poste est sous utilisé, alors pourquoi le déménager loin d'un quartier résidentiel?
4. **Taille** : Postes Canada affirme que le bureau de poste est trop grand pour ses besoins et que le bail arrivera bientôt à échéance. Le maire a confirmé que l'Office municipal d'habitation était prêt à prolonger le bail et à réduire la superficie occupée par le bureau de poste.

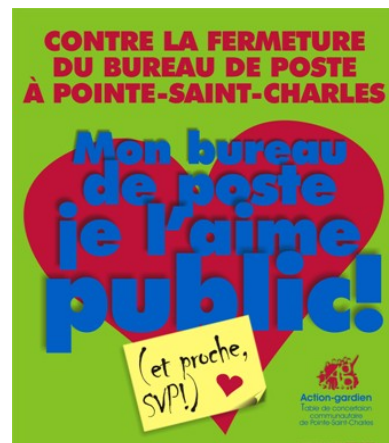
### Absence de consultation

Comme d'habitude, Postes Canada a négligé de consulter la collectivité avant de prendre sa décision. Au lieu de voir aux besoins de la population, la direction du bureau de poste a simplement émis des communiqués dans lesquels elle réaffirme sa décision arbitraire.

### Vous pouvez prendre part à la lutte

Manifestez votre appui à la table de concertation Action-Gardien. Dites à Postes Canada que vous n'êtes pas d'accord avec les suppressions de services destinés à la population. Signez la lettre d'Action-Gardien, que vous pouvez vous procurer auprès de votre section locale ou en la téléchargeant du site du STTP, au [www.cupw-sttp.org](http://www.cupw-sttp.org) ou [www.servicepostalpublic.ca](http://www.servicepostalpublic.ca)

Un « service postal moderne » ne devrait pas rimer avec fermetures et compressions. Un « service postal moderne » devrait améliorer et étendre les services destinés au public.



Solidarité,

*Deborah Bourque*

Deborah Bourque  
Présidente nationale

2005-2008 / Bulletin n° 369

DB/ bk sepb 225 / map scfp 1979